



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°23
29 JUILLET 2014

- Arrêté n°201401002 du 23 juillet 2014 fixant la liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFOUR

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

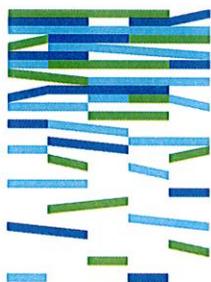


Direction
des Ressources
Humaines
et des Moyens

Division Gestion
Administrative et
Paye

Arrêté N° 201401002

Le directeur général de Voies navigables de France



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 91-1073 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France ,

Vu le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001- 1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation du pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France.

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

Vu l'arrêté du directeur général de Voies Navigables de France n° 201401001 en date du 3 février 2014 portant la liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranche de l'enveloppe Durafour à l'établissement public Voies Navigables de France

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° 201401001 est modifié. La nouvelle liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFour est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur général de Voies Navigables de France est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Béthune, le **23 JUIL, 2014**

Le Directeur Général



**Annexe à l'arrêté N° 201401002 portant la liste des postes éligibles
au titre des 6^è et 7^è tranches de l'enveloppe DURAFOUR
Arrêté du 26 mars 2013**

CATEGORIE A		
Fonction	DT	nombre de points
Chef du pôle ressources humaines	Nord-Est	26
Chef de l'unité valorisation développement	Nord-Est	10
Chef de projet label DD	Nord-Est	10
Chef de projet ISO	Nord-Est	10
Chef de l'unité programmation	Nord-Est	26
Adjointe à la Secrétaire Générale chargé de la politique des ressources humaines	Nord-Pas-de-Calais	20
Adjointe à la Secrétaire Générale chargée des politiques d'administration générale	Nord-Pas-de-Calais	20
Secrétaire Général	Nord-Pas-de-Calais	29
Responsable du bureau des Ressources Humaines et de la Formation	Rhône-Saône	30
Responsable du bureau commande publique	Rhône-Saône	30
Responsable du bureau de la commande publique	Bassin de la Seine	26
Responsable des Affaires Juridiques et du Contentieux	Bassin de la Seine	26
Chef du pôle Personnel	Bassin de la Seine	26
Chef du bureau Budget et commande publique au S.G.	Sud Ouest	27
Chef du bureau Affaires Juridiques et Contentieux à l'ADVE	Sud Ouest	26
Responsable du pôle Ressources Humaines	Strasbourg	30
CATEGORIE B		
Chef du bureau des Affaires Générales / AEGT	Nord-Est	15
Chef du pôle administratif / UTI CMR Est	Nord-Est	15
Chef de l'agence de Metz/UTI Moselle	Nord-Est	15
Chef de l'unité ressources humaines de proximité	Nord-Est	15
Charge de programmation	Nord-Est	15
Chef d'unité programmation et gestion financière - SMO	Nord-Pas-de-Calais	15
Chef d'unité moyens généraux/logistique	Nord-Pas-de-Calais	15
Adjointe au chef de cellule GRHC	Nord-Pas-de-Calais	15
Responsable du pôle administratif et financier-GRHC	Nord-Pas-de-Calais	15
Adjoint au responsable du CRCE	Nord-Pas-de-Calais	15
Responsable du bureau Sécurité Navigation	Rhône-Saône	17
Chargé de Mission Plan Rhône	Rhône-Saône	15
Adjoint au responsable de la subdivision de Dole	Rhône-Saône	15
Responsable du pôle Personnel	Bassin de la Seine	15
Responsable du Bureau administratif - Arrondissement Champagne	Bassin de la Seine	15
Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale	Bassin de la Seine	15
Responsable du bureau administratif ATM	Strasbourg	15
Responsable de la cellule de gestion - Antenne de Compiègne	DRHM/PSI	15
Responsable du pôle Ressources Humaines	Centre Bourgogne	15
Adjointe au chef de subdivision à Briare	Centre Bourgogne	15
Adjointe au chef de subdivision à Corbigny	Centre Bourgogne	15
CATEGORIE C		
Secrétariat - Communication DIO	Centre Bourgogne	10
Assistante de direction	Centre Bourgogne	10
Assistante de direction	Nord-Est	10
Assistante de direction	Nord-Est	10
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10
Secrétaire de la Direction	Rhône-Saône	10
Comptable au Pôle logistique du SG	Sud Ouest	10
Assistante Du directeur général	Direction	10
Assistante de direction	Strasbourg	10